

DOSSIER DE PRESSE



LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI DU TARN

LES CAE  REGATE
DU TARN  REGABAT



L'entrepreneuriat individuel salarié
dans un cadre collectif

NOVEMBRE 2016



SOMMAIRE



FÉLICIE DOMÈNE, GÉRANTE DE RÉGATE & RÉGABÂT, ET CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR	3
DES ENTREPRENEURS DU TARN COOPÈRENT POUR ENTREPRENDRE	5
RÉGABÂT, LA CAE SPÉCIALISTE DU BÂTIMENT	8
RÉGATE ET RÉGABÂT, PREMIÈRES CAE CERTIFIÉES ISO 26000 EN FRANCE	9
LES ACTIONS CONCRÈTES	10
LA LOI HAMON	11
RÉGATE ET RÉGABÂT	12



FÉLICIE DOMÈNE GÉRANTE DE RÉGATE & RÉGABÂT ET CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

17 ans d'engagement au service de l'Economie Sociale et Solidaire

Le Ministère de l'ESS, du Commerce et de l'Artisanat m'a nommée Chevalier de la Légion d'Honneur ; une distinction qui vient saluer près de 20 années passées au service de l'ESS, et le travail mené sur la reconnaissance de l'entrepreneur-salarié avec la co-écriture de la loi du 31 juillet 2014, qui impulse un nouvel élan et fait de ce statut un véritable modèle d'avenir.

Cette Légion d'Honneur marque aussi l'aboutissement d'un parcours de vie qui n'a de valeur et de sens qu'à condition d'être partagée avec tous les acteurs, car elle s'inscrit pleinement dans la dynamique de coopération des territoires.

Je suis au cœur d'un écosystème coopératif où les différents protagonistes ne peuvent pas travailler les uns sans les autres. Nous démontrons ensemble au quotidien que c'est l'individu qui doit être au centre de l'économie et non l'argent.

En effet, les différentes responsabilités que j'occupe sont toutes étroitement liées, cohérentes, et répondent aux mêmes enjeux. C'est systémique, à l'image de notre dernière réalisation commune : l'ouverture du Pole Territorial de Coopération Economique « Les Ateliers » à Castres, où sont désormais hébergées Régate et Régabât. Un bel exemple de coopération rassemblant plusieurs acteurs qui répondent aux besoins d'un territoire grâce à la coopération pour améliorer l'économie et la place de l'individu sur ce territoire.

Élue au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER), je représente également le mouvement coopératif au sein de l'Union Régionale des Scop Midi-Pyrénées, et de Catalis, l'incubateur régional d'innovation sociale tant en participant aux travaux du Conseil Supérieur de la Coopération depuis 2015. Je siège aussi à la Chambre des Métiers du Tarn, à la Fédération Française du Bâtiment du département, au Comité Régional d'Orientation de la Banque Publique d'Investissement ainsi qu'au Crédit Coopératif.

Co-fondatrice et présidente de la SCIC Coopek, une nouvelle monnaie complémentaire nationale et numérique qui vise, depuis cet automne, à favoriser les échanges locaux et à financer les 4 transitions : énergétique, carbone, alimentaire et sociale.

À travers ces différentes casquettes, je m'emploie à promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire, et le modèle des Coopératives d'Activités et d'Emploi où je me suis investie dès 1999 pour mettre en place une organisation qui me permet d'être tournée vers les autres. Ainsi, depuis plus de 17 ans, je ne développe pas mon entreprise pour mon entreprise uniquement mais une force économique sur un territoire donné. Les CAE représentent l'entrepreneuriat du XXIème siècle, en soutien à la recrudescence des très petites entreprises qui fleurissent de plus en plus.

À l'écoute d'un désir d'entreprendre, Régate et Régabât proposent un dispositif durable pour favoriser la création d'emploi. Elles encadrent une démarche individuelle dans un cadre collectif qui lui permet de grandir et de se pérenniser, avec une finalité sociale par :

- la valorisation de l'humain et non du capital,
- la lutte contre l'exclusion,
- la valorisation du territoire et d'emplois durables.

Nous avons aussi initié une démarche ambitieuse en matière de RSE et sommes les 1ères CAE à avoir été certifiées ISO 26000 dès 2012 en France.

Jusqu'il y a encore peu de temps, nos élus et dirigeants institutionnels marginalisaient l'Economie Sociale et Solidaire, assimilée trop souvent à des projets associatifs et non lucratifs. Or, depuis quelques années, ils ont pris conscience de l'impact que représente l'ESS au sein de l'économie, des valeurs qu'elle défend en prônant un autre modèle économique basé sur l'humain et qui privilégie le maintien de l'emploi sur nos territoires.

Toutefois, nous manquons toujours de visibilité auprès du Grand Public et de notoriété, pour les aider à développer leur projet. C'est en ce sens que nous avons travaillé sur le projet de PTCE dans le Tarn, qui est aujourd'hui une porte d'entrée unique pour tous les projets liés à l'ESS sur le territoire.

Nous avons aussi œuvré à la création d'une Union Économique et Sociale (UES) pour regrouper les deux CAE du Tarn sous le nom CPE 81. Au niveau national, le réseau CPE a investi du temps et de l'énergie pour consolider les coopératives et les faire reconnaître par la loi. J'étais alors présidente du réseau national « Coopérer pour Entreprendre » de 2010 à 2014. Pour la première fois, un Ministre nous a offert cette possibilité. Nous avons donc participé, au côté de Benoît Hamon, à la co-écriture de la loi ESS dans laquelle deux articles sont consacrés aux CAE : l'article 32 reconnaît notre existence et l'article 33 reconnaît le statut d'entrepreneur-salarié.



DES ENTREPRENEURS DU TARN COOPÈRENT POUR ENTREPRENDRE



Le modèle des Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)

Depuis plus de 20 ans, les Coopératives d'Activités et d'Emploi offrent des perspectives innovantes à l'entrepreneuriat pour celles et ceux qui veulent penser l'entreprise autrement pour développer son activité de façon responsable et autonome, au sein d'un cadre collectif et sécurisé. En effet, les CAE ouvrent de nouvelles voies aux porteurs d'un projet professionnel qui veulent agir par eux-mêmes plutôt que de subir le chômage, surtout après 50 ans, la précarité de l'emploi, la discrimination salariale, le manque de reconnaissance dans son travail... autant de raisons qui poussent, un jour, à vouloir entreprendre. La Coopérative d'Activités et d'Emploi offre la possibilité de créer pour tous, sans sélection d'âge, de sexe, ou bien encore de diplôme.

Constituant un outil spécifique et novateur dans le parcours de la création d'entreprise, les CAE regroupent de multiples compétences ce qui en font des structures multi-activités comme par exemple l'animation et le spectacle, l'artisanat, le commerce, la formation conseil, la communication...

Sous statut de Société Coopérative et Participative (SCOP), elles défendent dans leurs missions quotidiennes et dans leur organisation, les principes de la coopération.

À Castres, dans le Tarn, la Coopérative d'Activités et d'Emploi Régate figure parmi les pionnières en France qui privilégient une approche économique différente pour produire de la richesse. Créée en 1999, l'entreprise accompagne les entrepreneurs locaux dans le lancement et le développement de leur activité, et les héberge juridiquement et comptablement. Régate leur assure également un statut d'entrepreneur-salarié en CDI qui sécurise le parcours de l'entrepreneur. À l'issue de la phase d'accompagnement de 2 ans, certains deviendront associés de la structure, s'ils le souhaitent et remplissent des critères de pérennité de leur activité et d'attachement aux valeurs coopératives. Si les conditions sont remplies, ce sont les autres associés qui statuent sur ce point en Assemblée Générale.

Fort de une grande diversité dans les métiers qu'elle représente, Régate a dupliqué, en 2007, son modèle d'entrepreneuriat aux métiers du bâtiment, en créant Régabât, s'adressant ainsi spécifiquement aux maçons, menuisiers, plombiers ou encore électriciens.

Chaque année, plus d'une centaine d'entrepreneurs est accompagnée par les équipes d'appui de Régate et Régabât. Témoinnant de ce succès, les chiffres d'affaires des 2 CAE ont dépassé les 3 millions d'euros en 2015, et suivent la même perspective en 2016. En 17 ans, Régate et Régabât ont accompagné plus de 2000 entrepreneurs, pour plus de 38 millions d'euros de chiffre d'affaires cumulés.

De nombreux partenaires institutionnels tels que l'Europe, l'État, la Région et le Conseil Département du Tarn soutiennent et reconnaissent la démarche inédite impulsée par ce nouveau modèle en faveur de la création d'emplois et le développement des activités sur le territoire.

Ces 2 CAE sont membres du réseau national Coopérer Pour Entreprendre qui compte aujourd'hui en France plus de 7000 entrepreneurs-salariés répartis au sein de 74 CAE et qui ont réalisé plus de 70 millions de chiffre d'affaires en 2015.

Être autonome dans un cadre collectif

À l'intérieur des CAE, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement personnalisé sur les plans commercial, comptable, juridique, gestion, communication de la part de l'équipe d'appui, de 2 à 3 ans, pour se familiariser avec sa future fonction de chef d'entreprise. Il met à profit cette période pour :

- tester en « grandeur nature » la viabilité de son offre sur le marché,
- démarrer son activité en minimisant les risques grâce à un statut de salarié qui lui offre les avantages de la protection sociale,
- renforcer ses chances de pérenniser son emploi grâce à un suivi personnalisé et une mise en réseau.

Durant les 3 premiers mois, le porteur de projet signe une convention d'accompagnement, qui lui offre le conseil et le soutien nécessaires à élaboration des principaux outils : plaquettes et documents commerciaux, argumentaires, grille tarifaire, prix de revient, fichier prospects, site Internet, cartes de visite... afin de lancer l'activité, démarrer la prospection et produire. Objectif visé : conclure un premier devis.

Dès que le premier devis est signé, l'entrepreneur est embauché en CDI sous contrat d'entrepreneur-salarié. Sa rémunération dépend du chiffre d'affaires qu'il réalise. D'abord calculée sur la base d'un temps partiel, elle progresse par palier, généralement chaque trimestre, jusqu'à atteindre le niveau de salaire souhaité. Les allocataires des droits Pole Emploi conservent leurs versements d'indemnité en cumul du salaire de l'activité. Pendant 2 ans, l'entrepreneur-salarié bénéficie d'un parcours de formation, sous forme d'ateliers communs et d'entretiens individuels, à la gestion d'entreprise pour apprendre à piloter, vendre, gérer, produire.

Puis, au terme des deux années d'accompagnement, si l'activité a atteint son rythme de croisière, l'entrepreneur peut décider d'exercer durablement son activité au sein de la CAE en devenant sociétaire. Au-delà de la gestion de sa propre activité, il participe au fonctionnement de la CAE. Il peut aussi choisir de quitter la CAE et de créer sa propre entreprise. La CAE l'aide alors à déterminer le statut le mieux adapté à sa future société. S'il ne finalise pas son projet, l'entrepreneur peut ouvrir des droits à l'assurance chômage, droits garantis par son statut de salarié.

L'entrepreneuriat collectif qu'offrent Régate et Régabât permet de mutualiser des moyens au service d'entreprises d'un type nouveau, socialement exigeantes et économiquement efficaces. Travailler pour soi, réussir ensemble, tel est le leitmotiv des CAE.

Les porteurs de projet développent ainsi leur activité de façon responsable et autonome dans un cadre collectif, durable et sécurisé en bénéficiant d'une protection sociale et juridique, d'un accompagnement à l'entrepreneuriat, d'économie d'échelles.

Entreprendre chez Régate et Régabât, c'est aussi le moyen d'établir des synergies en associant les savoir-faire variés des entrepreneurs. Le collectif se révèle alors comme un formidable levier d'intercoopération et permet aux entrepreneurs de répondre ensemble à des demandes globales de clients.

Les principes de l'entreprise partagée, le statut d'entrepreneur-salarié en CDI et l'accompagnement à l'entrepreneuriat font la force et la différence des CAE. En ce sens, elles ne s'apparentent pas à des prestataires de services commerciaux, au même titre que les sociétés de portage salarial classiques. Elles se différencient également des incubateurs dans lesquels le porteur de projet est en CDD pour mettre sur les rails son projet.

Les salariés associés aux décisions de l'entreprise partagée

Régate et Régabât sont toutes deux des SCOP-SARL (Société Coopérative et Participative) qui prônent les grands principes de la coopération :

- les entrepreneurs-salariés peuvent **devenir associés** s'ils le souhaitent au bout de 2 ans d'activité,
- les salariés détiennent la **majorité du capital** social de l'entreprise,
- la démocratie selon l'adage « **une personne = une voix** » est appliquée en assemblée générale quels que soient l'ancienneté dans l'entreprise, le capital détenu ou la fonction du sociétaire.

Sur 75 entrepreneurs-salariés que comptaient chacune des 2 CAE en 2015, Régate totalisait 4 associés et Régabât 15 associés en 2015, représentant XX professions différentes. La parité Femme-Homme chez les porteurs de projet accompagnés y est respectée.

Le maintien de l'emploi sur le territoire

Les CAE favorisent une nouvelle façon de penser et de vivre l'entreprise sur le territoire local. Nul besoin de déménager pour trouver un nouvel emploi, les CAE permettent aux porteurs de projet professionnel de créer leur activité sur leur bassin de vie. De cette façon, elles contribuent au maintien et au développement de l'emploi sur des zones rurales, parfois économiquement sinistrées.

En 17 ans, Régate et Régabât ont accompagné environ 2000 personnes. Plus de 500 d'entre elles ont transformé l'essai en créant leur entreprise locale, principalement dans le Tarn et la Haute-Garonne. 95% sont toujours en activité après avoir passé le cap fatidique des 3 ans. En France, selon les statistiques nationales, 20% des entreprises ne l'atteignent pas. Régate et Régabât ont aussi permis à plus de xxx femmes et hommes de retrouver un emploi à leur sortie du dispositif d'accompagnement. L'efficacité de Régate et Régabât dans la création d'emploi a motivé de nombreux partenaires départementaux, régionaux, nationaux et européens à soutenir leur démarche.



RÉGABÂT

LA CAE SPÉCIALISTE DU BÂTIMENT

En 2007, la solution d'entrepreneuriat-salarié collectif a été appliquée aux métiers du bâtiment pour répondre à une demande sociale et économique forte d'entrepreneurs locaux désireux de coopérer pour entreprendre.

La CAE Régabât, également installée à Castres, accompagne les porteurs de projets jusqu'à 3 ans et rapproche plombiers, chauffagistes, maçons, électriciens, plaquistes, peintres, décorateurs, carreleurs, etc. et même les bureaux d'études.

Dans ce secteur particulièrement concurrentiel, Régabât apporte une vigilance particulière aux entrepreneurs, tous rattachés à un référent qui valide les devis. Sur le terrain, le responsable technique de la CAE (conducteur de travaux tous corps d'état) suit tous les chantiers effectués par les entrepreneurs afin de vérifier le respect des normes DTU (Document Technique Unifié) et des règles de la profession.

Dans le cadre des valeurs de la coopération, les entrepreneurs se réunissent fréquemment pour élaborer des projets de collaboration et créer des réseaux professionnels, facteurs clés de réussite. Des initiatives collectives voient régulièrement le jour. Les compétences ainsi mutualisées rendent les entrepreneurs plus forts pour répondre à certains gros appels d'offre et réaliser des travaux en commun, ce qu'ils ne peuvent pas faire isolément. Cette intercoopération est un levier d'affaires pour chacun.

Entrepreneurs responsables, les artisans de Régabât respectent aussi l'environnement. Sensibilisés et formés aux règles de l'éco-construction, ils appliquent sur leurs chantiers leurs connaissances dans ce domaine.

RÉGATE ET RÉGABÂT

PREMIÈRES CAE CERTIFIÉES ISO 26000 EN FRANCE



À la pointe de l'innovation, Régate et Régabât illustrent, de par leur double statut de SCOP et de CAE, un nouveau genre d'entreprise responsable et respectueuse du développement durable. Les deux CAE ont franchi un pas supplémentaire dans leur démarche RSE, en devenant les premières Coopératives d'Activités et d'Emploi ISO 26 000 de France en 2012.

Évaluées par l'institut Afnor, Régate et Régabât ont obtenu le niveau Confirmé. Cet excellent résultat prouve leur engagement en faveur du développement durable qu'elles intègrent, depuis plusieurs années, dans l'ensemble de leurs activités et de leurs pratiques. Cet engagement est partagé avec l'ensemble des entrepreneurs. Il concerne 7 domaines :

L'environnement : La norme préconise une amélioration des résultats environnementaux, comme, par exemple, la baisse de l'utilisation de carburants et la maîtrise des déchets. Pour cela, les CAE se sont engagées dans une sensibilisation appuyée au covoiturage et à une gestion rigoureuse des déchets de chantier notamment.

La gouvernance : Le mode de prise de décision ou gouvernance est de fait participatif dans une SCOP. A l'Assemblée Générale, tous les associés peuvent donner leur avis et chacun dispose d'une voix.

Les relations et les conditions de travail : Le dialogue social est facilité par les échanges permanents entre les entrepreneurs, les salariés de l'équipe d'appui et la direction qui a le souci constant de la réussite des projets de chacun. L'évaluation des risques santé et sécurité de tous métiers de la coopérative, est également au cœur des préoccupations.

La loyauté des pratiques : L'équipe d'appui accompagne les entrepreneurs-salariés à s'inscrire dans une démarche de totale conformité, mais aussi à se positionner sur leur marché dans un esprit de concurrence loyale. Elle veille à ce que toutes les réglementations sociales, fiscales, environnementales et santé soient correctement appliquées.

Les droits de l'Homme : Les coopératives permettent l'installation d'entrepreneurs, sans discrimination, en sécurisant leur parcours et en les aidant dans leurs démarches particulières comme par exemple dans le cas de travailleur en situation de handicap. Certains investissements sont ainsi rendus possibles par le fonds spécial des coopératives.

Le développement local : Les partenariats entre les coopératives et les parties prenantes sont nombreux, comme par exemple avec le PTCE « Les Ateliers » à Castres qui rassemble des entreprises et des associations de l'économie sociale et solidaire, et qui accueille depuis cette année les locaux de Régate et Régabât.

Les questions relatives aux consommateurs : Elles impliquent de nouer des liens étroits avec les associations de consommateurs et les clients directs des entrepreneurs pour connaître leurs avis sur la qualité des prestations et la mise en œuvre du principe de responsabilité des coopératives.



LES ACTIONS CONCRÈTES



Face aux enjeux socio-économiques et notamment au problème de l'emploi, nous proposons des voies d'actions différentes, innovantes et exigeantes. Nos coopératives sont des outils de développement local, et apportent un cadre sécurisant pour les personnes et les activités économiques en création.

Nos actions engagées dans une démarche de développement durable sont liées à notre identité d'entreprise construite autour de :

l'enracinement territorial : générer de la richesse locale en facilitant la création d'emploi,

la dimension sociale : offrir une alternative à l'entrepreneuriat classique, sans discrimination,

le collectif d'entrepreneurs : partager un projet professionnel entre pairs,

la pédagogie : l'apprentissage du métier d'entrepreneur,

la mutualisation : un collectif auquel chacun contribue,

la coopération : l'envie de travailler ensemble,

l'économie sociale : placer l'économie au service des personnes et non l'inverse.

En construisant collectivement une entreprise partagée forte, les entrepreneurs salariés peuvent s'offrir le droit du travail, une protection sociale, des mutualisations de charges et de compétences, des opportunités d'affaires, des outils financiers, une solidarité auxquels aucun travailleur indépendant, ni aucun gérant de micro-société, ou bien encore même auto-entrepreneur ne peut prétendre.

Régate et Régabât s'adressent aux professionnels qui pensent qu'une entreprise doit être rentable, mais aussi humaine et responsable.

La gouvernance participative s'exerce par le modèle sociocratique que nos coopératives défendent à 3 échelles :

- avec leurs **partenaires**,
- avec les **associés** dans le cadre de l'entreprise partagée,
- avec les **bénéficiaires** du dispositif.



LOI HAMON JUILLET 2014

LA LOI ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Être à la fois entrepreneur et salarié est désormais possible ! En effet, il y a plus de 20 ans, les CAE inventaient le travail « nouvelle génération », qui favorise les initiatives individuelles tout en renforçant le collectif. La loi ESS, dite loi Hamon, de juillet 2014 les reconnaît enfin officiellement après le décret du 27 octobre 2015, entré en vigueur le 1er janvier 2016 !

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi sont nées d'une conviction : de plus en plus, la création d'entreprise passe par de nouvelles formes de collaborations, par l'expérimentation, l'accompagnement, la formation et la mutualisation des compétences et des besoins. Elles innovent et proposent une alternative dans le domaine de la création d'entreprise, basée sur l'amélioration continue et l'innovation sociale au cœur de leurs actions. À travers le double statut d'Entrepreneur-Salarié et la possibilité du triple statut d'Entrepreneur-Salarié-Associé, nous expérimentons à la fois :

- une nouvelle forme de relation d'accompagnement dans laquelle nous faisons l'entreprise avec les entrepreneurs, dans la durée ;
- une nouvelle forme de travail associant la protection du salarié, l'autonomie de l'entrepreneur et le collectif d'une équipe ;
- une nouvelle forme d'entreprise économique : sociale, partagée, démocratique et ancrée sur son territoire.

Nouvelle loi, nouveau statut : Entrepreneur-salarié

Être entrepreneur-salarié c'est d'abord un statut, proposé par les Coopératives d'Activités et d'Emploi, qui permet de développer une activité professionnelle dans un cadre juridique, comptable et social.

Être entrepreneur-salarié, c'est également la possibilité d'être à la fois entrepreneur, avec sa propre marque (en solo ou en équipe), son autonomie commerciale et son panel de services en fonction de ses compétences et de son projet d'entreprise, tout en bénéficiant du statut de salarié en CDI sur la base de son chiffre d'affaires, avec tous les avantages liés au salariat (droits sociaux, droit à la formation, cotisation chômage, avantages internes de l'entreprise...) et à l'entreprise (TVA, défraiement, amortissement des investissements, assurances...).

Être entrepreneur-salarié, c'est une solution pertinente pour exercer son activité en s'affranchissant des contraintes administratives et comptables, avec la possibilité de bénéficier de l'appui d'un réseau de compétences, de services mutualisés ou encore de se positionner sur des marchés diversifiés (appels d'offre, marchés publics, formations avec agrément...) dans le cadre d'une entreprise reconnue.

Enfin, être entrepreneur-salarié, c'est aussi un moyen simple de tester son activité, d'organiser un changement de vie (déménagement, perte d'emploi, passage progressif à l'entrepreneuriat...) avec un statut permettant une transition adéquate sans perdre les droits acquis (allocation chômage, RSA, emploi à temps partiel, double activité...).



L'histoire

1999 : création de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Régate à Castres.

2007 : création de la CAE Régabât, spécialisée dans les métiers du bâtiment.

2012 : obtention de l'ISO 26000 et lauréates des Septuors, Trophées de l'Innovation, organisés par le Groupe Dépêche du Midi dans la catégorie « ESS ».

2013 : constitution de l'UES « Les CAE du Tarn »

2014 : vote de la Loi Hamon qui, après le décret du 27 octobre 2015, relatif aux CAE et aux entrepreneurs salariés, entre en vigueur le 1er janvier 2016 et reconnaît officiellement le statut d'entrepreneur-salarié.

2016 : Régate et Régabât installent leur siège social au sein du PTCE « Les Ateliers à Castres ». Félicie Domène reçoit les insignes de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur pour ses 17 années passées à œuvrer pour la reconnaissance du statut d'entrepreneur-salarié, et son engagement plus large au sein de l'ESS.

Les valeurs de démocratie et d'équité au cœur de leur philosophie

Les Sociétés Coopératives et Participatives sont des entreprises dont les valeurs résident dans la participation de tous dans le respect du principe que chaque voix a le même poids dans les décisions prises au sein de l'entreprise. Pas de mise en bourse : tous les bénéfices sont réinjectés dans la SCOP avec pour objectif de la faire prospérer et permettre au plus grand nombre de bénéficier de ses services.

Régate et Régabât ont, au cœur de leur fonctionnement, les principes de démocratie participative et de responsabilisation des activités hébergées et de leurs créateurs, en accord avec les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les équipes d'appui

Après avoir participé à la création de Régate, première Coopérative d'Activités et d'Emploi dans le Tarn, Félicie Domène en devient la gérante en 2003.

Elle travaille aujourd'hui aux côtés de 12 salariés permanents qui assurent les fonctions supports des coopératives (gestion financière, ressources humaines, administration, communication et système d'information) et le dispositif d'appui aux entrepreneurs (accueil, formation, accompagnement, mise en relation, gestion, suivi des réglementations...).

Ce sont tous des professionnels formés, experts dans leur domaine, capables de développer et d'accompagner l'esprit d'initiative des entrepreneurs.

Les chiffres clés

En 17 ans

- > Plus de 2500 entrepreneurs accompagnés
- > Plus de 38 millions de chiffre d'affaires générés
- > Plus de 700 entreprises créées sur le territoire dont 95 % ont passé le cap des 3 ans

Aujourd'hui

- > 150 entrepreneurs salariés accompagné en 2015
- > 20 entreprises créées en 2015
- > 35 associés salariés dont 26 entrepreneurs chez Régate et Régabât, soit 56 équivalents temps pleins
- > 12 salariés au sein de l'équipe d'appui
- > Plus de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires générés en 2015
- > 100 CAE en France
- > Plus de 10 000 entrepreneurs salariés sur le territoire national

REGATE & REGABAT

22 rue Mérigonde
81100 Castres

Tél : 05 63 62 82 84
Fax : 05 63 62 82 83

info@caetarn.fr
www.entrecoop.fr/

CONTACT PRESSE

Florence MILLET

06 62 01 77 61

florence@millet-rp.fr